

# Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

## Séance du 18 décembre 2025

L'an 2025 et le 18 décembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 11 décembre 2025.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

**Délibération N° 18-12-2025 / N°259**

Etaient présents les membres en exercice : 64

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Michel Seroux, Pierre Barrois, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 86

Absents : Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Christian Delambre, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Benoit François, Jean-Paul Hémery, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Sidonie Duriez, Magali Urbanac, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier, Jean Marie Bouet.

Absents suppléés : Pascal Mestan suppléé par Laurent Bridoux, David Dubois suppléé par Bernadette Pezé, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyne Hadj, Dominique Verdel suppléé par Frédéric Jacquemelle, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Frédéric Plaquet suppléé par Elisabeth Dufour.

Absents excusés : Florence Dambreville, Stéphane Gomès, Roland Descamps.

Absents ayant donné procuration : Lionel Cayet ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Michel Petit procuration à Gérard Nicolle, Christian Boucly ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Marie Bernard, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Romuald Delattre ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magali Jonard, Joël Tournel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Pierre Guillemant

**Titre de la délibération : Prescription d'un Plan Alimentaire Territorial et réponse à l'appel à projets 2025-2026 "Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat"**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu l'arrêté préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ;*

*Vu l'article 4 1° dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité ;*

*Vu le projet de territoire approuvé le 14 Octobre 2021 ;*

*Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial approuvé le 16 Décembre 2021 ;*

*Vu l'Appel à projets 2025-2026 "Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat" ;*

Monsieur le Vice-président, rappelle que le projet de territoire a été approuvé le 14 Octobre 2021 et le Plan Climat Air Énergie Territorial le 16 Décembre 2021. Ces deux documents stratégiques évoquent la mise en place d'un Programme Alimentaire Territorial (PAT).

Monsieur le Vice-président rappelle que le territoire présente un potentiel agricole significatif, mais aussi des défis : dépendance aux marchés extérieurs, besoin de diversification des débouchés, attentes croissantes en matière de qualité alimentaire, enjeux de santé publique et nécessité d'adapter les pratiques face aux changements climatiques. Le PAT des Campagnes de l'Artois visera à structurer une réponse collective à ces enjeux en mobilisant les acteurs locaux : agriculteurs, transformateurs, collectivités, acteurs de l'économie sociale et solidaire, établissements scolaires, associations et habitants.

Parmi les objectifs que le territoire se fixe :

- Renforcer et valoriser l'agriculture locale, en soutenant la diversification, l'agroécologie et l'installation de nouveaux producteurs.
- Développer les circuits courts et de proximité, en améliorant l'organisation logistique, en favorisant la mise en relation entre producteurs et acheteurs, et en soutenant les initiatives collectives.
- Améliorer l'accès à une alimentation saine, notamment par le biais de la restauration collective, par des actions d'éducation alimentaire et par des dispositifs à destination des publics fragiles.

- Réduire l'impact environnemental du système alimentaire via la lutte contre le gaspillage, la valorisation des biodéchets et la préservation des ressources naturelles.
- Dynamiser l'économie locale en créant de nouveaux débouchés et en valorisant les productions du territoire.

Monsieur le Président précise que le PAT s'articulera autour de trois étapes principales :

- Diagnostic alimentaire territorial : analyse de l'offre agricole, des circuits de distribution, de la restauration collective, des comportements alimentaires, ainsi que des atouts et fragilités du territoire. Ce diagnostic reposera sur l'organisation de groupes de travail thématiques, consultation des producteurs, acteurs économiques, associations et élus afin de définir collectivement les priorités.
- Élaboration et mise en œuvre du plan d'actions : actions ciblant la production, la transformation, la distribution, la consommation et la gestion des déchets organiques.
- Évaluation et suivi : mise en place d'indicateurs permettant de mesurer les impacts (environnementaux, économiques, sociaux) et d'ajuster les actions.

Monsieur le Vice-président précise que seuls quatre intercommunalités du Pas-de-Calais ne sont pas engagé dans l'élaboration d'un PAT, dont les Campagnes de l'Artois, et qu'à ce titre, il convient de s'engager dans cette démarche d'avenir.

Monsieur le Vice-président précise qu'un appel à projet organisé par le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire avec le ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, le ministère du travail et des solidarités et l'Agence de la transition écologique (ADEME) permettrait d'accompagner financièrement à hauteur de 70 000€ l'intercommunalité dans l'élaboration de son PAT.

Dans ce cadre, le plan de financement prévisionnel sur trois ans pourrait être de :

Dépenses		Financements	
Recrutement d'un animateur sur 3 ans	122 000€	Appel à projets 2025-2026 "Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat"	70 000€
Prestation pour accompagner la collectivité (bureau d'études)	70 000€	Autofinancement	122 000€
<b>TOTAL</b>	<b>192 000€</b>		<b>192 000€</b>

En parallèle de la réponse à l'appel à projet la Communauté de Communes doit également répondre à un dossier de reconnaissance du PAT comme « émergent niveau1 » pour être éligible à cette appel à projet.

La réponse à l'appel à projet doit être réalisée pour le 23 Décembre 2025 au plus tard avec une annonce des résultats en Février 2026 et une signature des conventions de financement en Mai 2026.

Le PAT pourrait ainsi être lancé après l'été 2026.

Suite à l'avis favorable des membres du Bureau du 10 décembre 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de prescrire l'élaboration du Plan Alimentaire Territorial intercommunal,
- d'autoriser le Président à inscrire les dépenses au budget,
- d'autoriser le Président à répondre à l'appel à projets 2025-2026 "Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat",
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 22/12/2025 et publication ou notification du 22/12/2025

